

Arrondissement
de METZ

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

SEANCE DU VINGT-HUIT JUIN DEUX MILLE VINGT-DEUX à 20 H 00

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 23

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 23

Date de convocation :
22/06/2022

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjoint au Maire.

Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Virginie GELLENONCOURT, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michèle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

Etaient absents et excusés : Monsieur Léo KANNY, Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK, Monsieur Farès CHABI, Madame Rachel NICOLAS, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Clément CONROUX,

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Monique SCHALLER, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel SCHALLER

Madame Jeannine BILLOTTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Bernadette LAPAQUE.

Madame Valérie BOHR, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Dominique LANCERON.

Secrétaire de séance : Madame Bernadette LAPAQUE

=====

COMMUNICATION DE MONSIEUR LE MAIRE

Avant de passer à l'ordre du jour, je tiens à donner la parole à Bernadette LAPAQUE qui a une info particulièrement agréable à nous transmettre.

Madame LAPAQUE : Chers collègues, je voulais porter à votre connaissance le fait que la maternelle Saint Jean a remporté le premier prix, prix d'honneur d'ailleurs, de « je fleuris la Moselle à l'école ». Elle a été récompensée aux jardins fruitiers de Laquenexy, c'est la première fois. Ils ont participé depuis plusieurs années et c'est la première fois qu'ils sont vraiment tout à fait en tête du classement. C'est une belle réussite qui mérite d'être signalée et comme une réussite en appelle une autre, l'école a gagné le deuxième prix du concours « Moselle lire ». La maternelle Saint Jean qui est une petite école est quand même une école qui sait se placer dans le paysage Moulinois !

Monsieur DUDA : Je propose de les mettre à l'honneur au Savoir Vert.

Monsieur le Maire : Très bonne idée.

=====

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 24 MAI 2022 :
approuvé à l'unanimité**

=====

COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

- ✓ 2022-08-Marché à procédure adaptée n°01/2022/MLM – Fourniture et maintenance de matériels informatique, de reprographie et services associés
- ✓ 2022-09-Acceptation d'un remboursement d'une indemnité définitive à la suite de dommages.
- ✓ 2022-10-Marché à procédure formalisée n°03/2022/MLM – Fourniture, livraison de repas en liaison froide et mise à disposition d'un agent.

=====

Arrondissement
de METZ

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

SEANCE DU VINGT-HUIT JUIN DEUX MILLE VINGT-DEUX à 20 H 00

Nombre des Membres
en fonction : 29

**POINT 2022-45-Décision Budgétaire Modificative n° 2 – Budget
Principal 2022**

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 23

Rapporteur : Hervé BOURGUIGNON

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 23

Date de convocation :
22/06/2022

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE d'approuver la décision budgétaire modificative n° 2 – Exercice 2022
comme présentée.

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente
délibération.

Approuvé à l'unanimité.

**POINT 2022-46- Actualisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité
extérieure à compter du 1^{er} janvier 2023**

Rapporteur : Hervé BOURGUIGNON

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

MAINTIENT l'exonération des enseignes si la somme de leurs superficies est
inférieure ou égale à 7 m² ;

MAINTIENT l'exonération des enseignes, autres que celles scellées au sol, si la
somme de leurs superficies supérieure à 7m² et inférieure ou égale à 12 m² ;

MAINTIENT la réfaction de 50% du tarifs pour les enseignes, si la somme de leurs
superficies est supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 20 m² ;

FIXE à compter du 1er janvier 2023 les tarifs comme suit :

	2023
ENSEIGNES	€ / M²
Surface entre 0 et 7 m ²	0
Surface supérieure à 7 m ² et inférieure ou égale à 12 m ²	16,70
Surface supérieure à 12 m ² et inférieure ou égale à 20 m ²	16,70
Surface supérieure à 20 m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	33,40
Surface supérieure à 50 m ²	66,80
PUBLICITES ET PRE-ENSEIGNES NON NUMERIQUES	€ / M²
Surface inférieure ou égale à 50 m ²	16,70
Surface supérieure à 50 m ²	33,40
PUBLICITES ET PRE-ENSEIGNES NUMERIQUES	€ / M²
Surface inférieure ou égale à 50 m ²	50,10
Surface supérieure à 50 m ²	100,20

Arrondissement
de METZ

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ

COMPTE-RENDU DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

SEANCE DU VINGT-HUIT JUIN DEUX MILLE VINGT-DEUX à 20 H 00

Nombre des Membres
en fonction : 29

RAPPELLE que les tarifs maximaux et les tarifs appliqués sont relevés, chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année ;

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 23

DIT que la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure sera recouvrée annuellement par la commune et qu'elle sera payable, conformément aux articles L2333-14, R.2333-14 et 15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 23

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Date de convocation :
22/06/2022

Approuvé à l'unanimité.

POINT 2022-47- Adhésion à la convention constitutive d'un groupement de commandes permanent pour la fourniture de gaz naturel (achat, transport, distribution et stockage) et services associés

Rapporteur : Frédéric RENAUDAT

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE la constitution d'un groupement de commandes permanent auquel participeront l'Eurométropole de Metz et d'autres membres situés dans le département de la Moselle intéressés par la démarche, pour la fourniture de gaz naturel (achat, transport, distribution et stockage) et services associés. Les conditions de fonctionnement de ce groupement étant fixées par la convention ci-jointe,

ACCEPTE que l'Eurométropole de Metz soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,

DECIDE que la Commission d'Appel d'Offres de l'Eurométropole de Metz soit la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes,

APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel (achat, transport, distribution et stockage) et services associés, pour les besoins propres aux membres du groupement, annexée à la présente délibération,

MANDATE l'Eurométropole de Metz ou son mandataire pour demander l'ensemble des données de consommation de gaz des sites de la commune auprès de GRDF et recevoir directement les informations,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à suivre l'exécution du marché correspondant, avenants et reconductions éventuels,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tous documents afférents.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

Le Maire,
Jean BAUCHEZ

